



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 56876

### Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité de définir clairement les compétences de la profession d'auxiliaire de puériculture. Cette profession, dont le diplôme a récemment été reconnu, souffre de l'absence de définition claire qui nuit à son bon fonctionnement. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir examiner la possibilité d'élaborer, en concertation avec les associations professionnelles, un décret d'actes de compétences visant, d'une part, à améliorer la prise en charge et le bien-être de l'enfant et, d'autre part, à apporter aux personnes concernées une véritable reconnaissance professionnelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rémi Delatte](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56876

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 août 2009, page 7618

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)